

Rapport d'étude

Titre

Le Défibrillateur Externe Automatisé en entreprise, une nécessité vitale ?

Sous-titre

Une étude d'évaluation dans les entreprises de Flandre.

Auteur du résumé

Mathieu Verbrugghe

Auteur du mémoire

Dr Mouloud Kalaai, Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail de Mensura

Contexte

L'opinion publique s'intéresse beaucoup à la technologie des défibrillateurs externes automatisés ou DEA. Ces dernières années, de tels dispositifs ont été installés dans une multitude de lieux publics accueillant de grandes foules.

Lorsqu'il est question de sauver des vies, il faut tenir compte de la fameuse « chaîne de survie ». L'utilisation d'un DEA vient en troisième position, après l'alerte des secours spécialisés et le recours à la réanimation classique.

Peu d'études ont toutefois été consacrées à la présence et à l'utilité réelle de DEA sur le lieu de travail. Le besoin de clarifier la nécessité du DEA se fait dès lors sentir.

Objectif

Cette étude visait à obtenir une vue d'ensemble :

1. de l'organisation des procédures de premiers secours dans les entreprises de Flandre ;
2. de la présence de DEA dans les entreprises en Flandre ;
3. de l'utilisation de DEA dans les entreprises en Flandre ;
4. des critères dictant l'achat ou non d'un DEA par les entreprises flamandes.

Méthode

Une étude a été effectuée dans des entreprises flamandes, sur la base d'un questionnaire personnalisé. Ce questionnaire contenait 37 questions : 8 questions générales, 21 questions pour les entreprises équipées d'un DEA et 8 questions pour les entreprises sans DEA.

Des conseils et une autorisation ont été demandés au comité éthique de l'Université de Gand.

Deux organisations professionnelles flamandes (Prebes et la VVIB-AMTI) ont envoyé le questionnaire à leurs membres. Celui-ci a été complété par des conseillers en prévention internes ainsi que par des médecins du travail internes.

Principaux résultats

Au total, 767 entreprises ont participé à l'étude. Le questionnaire a été complété par des conseillers en prévention internes (96,5 % ; n=740) et par des médecins d'entreprise internes (3,5 % ; n=27). Les entreprises participantes ont indiqué exercer principalement une activité industrielle dans 52,2 % des cas (n=400) et une activité administrative dans 47,8 % des cas (n=367).

Organisation des procédures de premiers secours

Il existe des procédures et des arrangements quant à l'accueil des services de secours externes chez 89,7 % (n=674) des entreprises sondées. Le délai d'arrivée escompté de l'ambulance est de 10 minutes (médiane). Le délai d'arrivée de 12 minutes (soit le délai souvent visé par les centrales de secours 100) est dépassé pour 24,4 % des entreprises interrogées. Inversement, il s'élève à moins de 5 minutes pour 19,8 % des répondants (5 minutes est le délai recommandé pour la mise en œuvre du DEA selon la littérature).

Présence d'un DEA

48,8 % (n=374) des entreprises participantes ont indiqué disposer d'un DEA. Au cours de la période 2010-2014, davantage de répondants ont acquis un DEA.

Parmi les entreprises disposant d'un DEA, une sur quatre s'est décidée sur la base d'une analyse des risques (23,2 %) et à l'inverse, 9,3 % des entreprises sans DEA ont décidé de ne pas acheter de DEA à la suite d'une telle analyse.

La présence d'un DEA dans les entreprises répondantes dépend :

- du nombre de personnes présentes sur le site (dont les externes) ;
- de la présence de risques spécifiques susceptibles d'entraîner des problèmes cardiaques (par ex. beaucoup de travailleurs âgés, travail physiquement contraignant, électrocution).

La présence d'un DEA dans les entreprises répondantes ne dépend pas :

- de la nature de l'activité principalement effectuée dans l'entreprise (administrative ou industrielle) ;
- du délai d'arrivée de l'ambulance (valeur médiane : 10 minutes).

La plupart des entreprises avec un DEA (78,9 %) contrôlent leur appareil en interne et disposent d'un spécialiste à cet effet (93,6 %). La majorité des répondants (83,9 % ; n=289) prévoient un cours de recyclage sur l'utilisation du DEA pour leurs collaborateurs au minimum tous les 12 mois.

Emploi du DEA

Le DEA a donné un choc électrique au cours de 49 utilisations réparties sur 21 entreprises parmi les 317 ayant répondu à cette question. Parmi les 45 victimes signalées, 35 ont survécu. La plus jeune victime avait 39 ans. La plupart des victimes avaient entre 40 et 65 ans. 8 d'entre elles étaient plus âgées que 65 ans, tandis que l'âge n'était pas spécifié pour 9 individus.

Conclusions

Un DEA est un appareil fiable et utile pour peu qu'il soit régulièrement entretenu et testé. La présence du DEA dans l'entreprise peut s'avérer nécessaire lorsque les services de secours mettent trop de temps à arriver et/ou que l'accessibilité du site est complexe, et que l'activité génère des risques de problèmes cardiaques. Le DEA peut cependant donner aussi un faux sentiment de sécurité. L'attention doit rester ciblée sur les deux premiers maillons de la chaîne de survie, à savoir l'alerte des secours et la réanimation à laquelle les travailleurs doivent être formés. L'utilisation du DEA vient en troisième recours (troisième maillon). La décision d'acheter ou non un DEA doit être précédée d'une analyse des risques.

L'étude du Dr Kalaai révèle que les entreprises (avec ou sans DEA) de Flandre se basent trop peu sur une analyse des risques pour l'estimation des risques cardiaques sur le lieu de travail, et que cette estimation des risques ne repose pas non plus sur une structure claire. En conséquence, l'installation d'un DEA se fait trop souvent de manière irréfléchie. De même, les entreprises qui ont quand même recours à une analyse des risques ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque importants, comme le délai d'arrivée de l'ambulance.

Sur la base de cette étude et d'une étude de la littérature, les propositions suivantes peuvent être adressées aux entreprises flamandes pour les aider dans leur analyse des risques :

1. Demander une simulation informatique du délai d'arrivée des services de secours en cas d'appel au 100 ; et réaliser un exercice dans l'entreprise depuis le point d'arrivée des secours jusqu'aux différents postes de travail.
2. Évaluer l'accessibilité du site.
3. Tenir compte du profil de risques cardiaques des travailleurs, et plus particulièrement des travailleurs ayant plus de 40 ans. Pour obtenir une vue d'ensemble des groupes d'âge de vos travailleurs, vous pouvez réaliser une pyramide des âges.
4. Identifier les postes à risque et voir s'il est question de danger d'électrocution, de travail physiquement contraignant, de températures extrêmes ou de charge psychosociale, et surtout apprécier la combinaison de ces facteurs.
5. Selon la littérature, la présence de plus de 250 personnes âgées de plus de 50 ans sur le site pendant une période de 16 heures par jour est un facteur de risque.
6. Examiner le nombre et les circonstances des problèmes cardiaques (et pas uniquement les arrêts cardiaques) survenus au cours des 5 dernières années.

7. Contrôler si les secours externes peuvent être appelés depuis tous les endroits du site (réseau GSM, prévoir éventuellement des téléphones fixes d'urgence).
8. Reconduire régulièrement l'analyse des risques à la suite de l'évolution des postes à risque, du vieillissement des travailleurs, de modification des processus de production, etc.

Contact

Mouloud.Kalaai@Adhesia.be

Référence complète du mémoire

Kalaai, M., De Automatische Externe Defibrillator in het bedrijf, een vitale noodzaak? Een evaluatiestudie in bedrijven in Vlaanderen (Le Défibrillateur Externe Automatisé en entreprise, une nécessité vitale ? Une étude d'évaluation dans les entreprises de Flandre) Gand, UGent, mémoire non publié, 2015, 73 pages.